18/06/2015 l'Indépendant

Il y a urgence pour les sans-papiers du « 142 »

Dans les locaux inoccupés de l'avenue du Languedoc seul un filet d'eau « de survie » alimente 20 réfugiés...

C'était en mai 2012. Comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres locaux désaffectés, les membres du collectif Bouge-Toit investissaient le bâtiment inoccupé du conseil général au 142 de l'avenue du Languedoc à Perpignan, pour y abriter des familles sans-papiers, et sans logement, dans l'attente de leur régularisation. Trois ans plus tard, la situation des vingt réfugiés du « 142 », parmi lesquels se trouvent sept enfants, n'a pas évolué. *« Ils sont tous déboutés du droit d'asile, ne sont pas régularisés, donc dans l'incapacité de travailler en dépit des promesses d'embauche dont ils bénéficient... Et se retrouvent désormais presque sans eau pour survivre, à l'approche des grosses chaleurs estivales »*, énumère Anne-Marie Delcamp, du comité de soutien au Collectif des sans-papiers des P.-O.

Les membres du comité de soutien aux sans-papiers des P.-O. ont tenu hier matin une conférence de presse. Philippe Rouah

Une fuite d'eau à 10000 €

En cause, une fuite d'eau qui a provoqué une facture abyssale auprès de Veolia, de 10000 €. *« La loi de 2013 qui interdit les coupures d'eau comporte un alinéa, qui explique qu'il revient au fournisseur d'apprécier le débit d'eau qu'il peut laisser en cas de non-paiement. En l'occurrence, Veolia a installé au "142" une pastille qui ne laisse passer qu'un filet de survie, qui ne permet ni de prendre des douches, ni d'utiliser les toilettes, ni de se laver ou même de préparer à manger. »* Une situation d'autant plus intenable que ni le collectif de soutien, ni les sans-papiers eux-mêmes, n'ont la possibilité de régler cette dette. *« Nous avons rencontré le nouveau secrétaire général de la préfecture pour lui demander la régularisation de deux de ces familles, qui remplissent toutes les conditions nécessaires : une présence depuis plus de 5 ans en France, des enfants scolarisés depuis 3 ans... Car si ces personnes sont régularisées, elles pourront travailler. Si elles peuvent travailler, elles seront solvables. Et si elles sont solvables, Veolia remettra l'eau... »*, rappelle Nicole Mathieu. En attendant, le collectif demande à toutes les personnes à même d'apporter des solutions ou des idées de bien vouloir les contacter.

Barbara Gorrand

Courriel : collectifsansapapiers66gmail. com

« Criminalisation de la solidarité »

● Remontés. Au-delà de leur conférence de presse au sujet des familles du « 142 », les membres du comité de soutien au Collectif des sans-papiers des P.-O. ont tenu à dénoncer le sort de l'un de ses membres. *« Nous avions une famille avec deux enfants qui allait se retrouver à la rue, et qu'il a proposé d'héberger durant un mois. L'hébergement a finalement duré six mois. Et lorsque la préfecture a finalement assigné cette famille à résidence à l'hôtel social, notre militant a été convoqué par la police aux frontières pour "hébergement illégal", qui n'existe plus depuis février 2013. Ensuite, il a été placé en garde à vue toute une nuit et déféré devant le procureur, qui le soupçonne d'avoir profité de la situation, la famille nettoyant parfois la cuisine ou y faisant des gâteaux qu'ils partageaient tous ensemble ! Il est poursuivi en juillet devant le tribunal. Mais nous ne laisserons pas passer cette criminalisation inacceptable de la solidarité. Nous sommes en train de contacter tous les syndicats et partis politiques nationaux afin qu'ils manifestent leur soutien. »*

B. G.